Image not found or type unknown

Demande d'information (CDS)

Par **sonaf178**, le **13/10/2011** à **10:28**

Bonjour !

Je viens d’être surpris ce matin à la DIRECCTE.

La personne que j'ai rencontré dans le suivi de l'état d'avancement de mon dossier de CDS ma expliquée que le nouveau décret 11 Aout (14 métiers) ne s'applique pas sur les Algériens. Cependant il n'y aurait pas de liste spécifique aux ressortissants de ce Pays !!! Alors qu'aucune notice ne mentionne ce fait sur le site de l’immigration.

a suivre cette logique, les Algériens n'ont pas le droit de demander un CDS ?

y aurait-t-il quelqu'un pour nous éclaircir sur ce point ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés